

acatnews

Pour un monde sans torture ni peine de mort



Éditorial

Chers amis de l'ACAT,

Le 10 décembre 2023, nous célébrerons le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits humains.

Nous profitons de cet anniversaire particulier pour rappeler la signature solennelle de la déclaration « Les droits humains, valeurs universelles - Pour vivre ensemble, unis dans notre riche diversité » lors de la cérémonie interreligieuse organisée par l'ACAT à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des Droits humains. 15 représentant(e)s de différentes confessions chrétiennes et de communautés juive, musulmane et Bahai'i et Soka Gakkai se sont engagé(e)s dans cette déclaration à promouvoir le respect des Droits humains dans leurs communautés et à soutenir un engagement commun de la société civile pour les droits de l'homme.

Par la suite, l'ACAT Luxembourg s'est efforcée d'établir des contacts avec des communautés au niveau oecuménique, de diffuser son newsletter par le biais de personnes de contact dans les communautés, de participer à des célébrations thématiques et d'intervenir lors d'ateliers à l'intention de groupes de confirmation.

Dans le domaine interreligieux également, nous avons entretenu les contacts existants à travers l'invitation régulière à la Veillée pour les victimes de la torture et à la prière à l'occasion de la Journée des Droits humains le 10 décembre, contacts approfondis dans la suite en préparant le « Human Rights Festival - Stand up for Human Rights » en décembre 2022 en collaboration avec AGIR (Action Groupe Inter-Religions). Avec notre offre « Dialogue of Cultures and Belief » de Young ACAT, nous avons posé pendant le festival la première pierre d'une collaboration entre jeunes d'horizons (religieux) différents au sein d'un groupe « Coexister », qui s'engage contre les préjugés et la discrimination et pour une cohabitation constructive des religions.

Une nouvelle célébration interreligieuse est prévue pour le 10 décembre 2023.

Cette année, l'ACAT Luxembourg a l'intention de promouvoir la visibilité des Droits humains et le dialogue à leur sujet: l'exposition itinérante « Pictures for the Human Rights », déjà visible en décembre 2022,

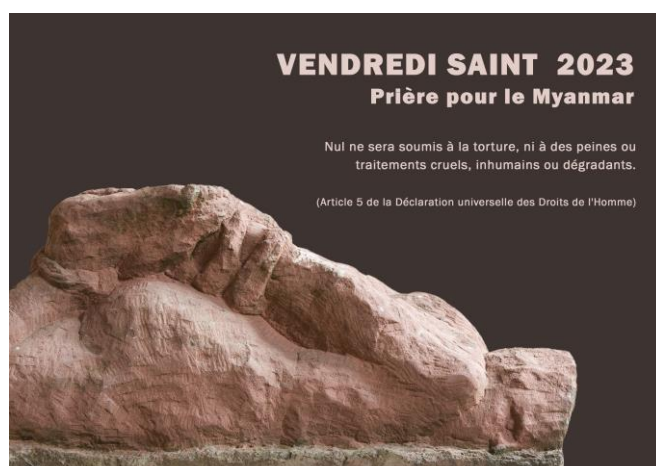
au Forum Campus Geesseknäppchen, sera montrée à Schengen et à la Place Clairefontaine à Luxembourg et, associée à un programme d'accompagnement pédagogique, sur 6 autres sites scolaires; ce programme prévoit des ateliers sur l'ACAT et l'article 5 - Interdiction de la torture, mais aussi sur l'article 18 - Droit de vivre ses convictions (religieuses) librement et sans discrimination.

Par ailleurs - comment pouvons-nous intégrer le « C » de l'ACAT d'une nouvelle manière, comme source d'inspiration dans le discours (inter)religieux de notre société laïque, et le faire fructifier en faveur de la cause commune des droits de l'homme ? C'est de ce thème, e.a., que nous aimerions discuter avec vous lors de notre assemblée générale du 22 avril. Nous vous invitons cordialement à réfléchir et à échanger ensemble!

Christina Fabian, présidente ACAT Luxembourg

Invitation

Vous êtes cordialement invité-e à l'Assemblée générale de l'ACAT Luxembourg le 22 avril 2023 de 14.30 à 17.00 heures au Centre Société St Jean, 110 av. Gaston Diderich.



VENDREDI SAINT 2023 Prière pour le Myanmar

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

(Article 5 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme)

MYANMAR: Violations massives des droits humains

La situation des droits humains au Myanmar

Le 1er février 2021, quelques mois après les élections législatives remportées par la Ligne nationale pour la démocratie (LND) – le parti à la tête du pays depuis 2015 – la junte militaire birmane, qui contestait ce résultat, a mené un coup d'État pour s'emparer du pouvoir. Le Myanmar vient d'entrer dans sa 3ème année de guerre civile. L'arbitraire et la violence y règnent. Et l'état d'urgence vient d'être prolongé pour 6 mois.

Les populations civiles, victimes de violations massives et systématiques des droits humains

Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU a dressé, fin janvier, un bilan accablant de deux années de répression : villages bombardés ; cliniques, écoles, lieux de culte incendiés ; 1,2 million de personnes déplacées par les combats ; 16 000 arrestations pour des motifs politiques ; reprise des exécutions après plus de trente ans de moratoire ... Dans le même temps, l'extrême pauvreté s'accroît, un quart de la population environ souffrent de carence nutritionnelle.

Nombreuses sont les exactions commises par la junte : tueries de masse, arrestations et détentions arbitraires, pratique de la torture, recours aux violences sexuelles, attaques dans des zones de conflits, persécution systématique des membres de la minorité rohingya... Le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, créé en septembre 2018 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour recueillir des éléments de preuve attestant de la commission de crimes internationaux les plus graves et de violation du droit international, a déclaré en octobre 2022 qu'il existait « un nombre croissant d'éléments indiquant que les crimes de guerres et les crimes contre l'humanité s'intensifient » au Myanmar. Ce constat souligne la situation extrêmement préoccupante des droits humains dans le pays.

Depuis le coup d'État de février 2021, l'ONG locale Assistance Association for Political Prisoners (AAPP) a comptabilisé 17 404 arrestations de prisonniers politiques, 15 883 toujours détenus et 2 796 qui ont été tués par la junte lors de répressions organisées suite à des mouvements pro-démocratie.

La peine de mort : outil de persécution, d'intimidation et de harcèlement

En juillet 2022, l'armée a procédé à quatre exécutions d'opposants politiques, une première en trente ans environ : jusqu'alors, le pays était considéré comme

abolitionniste de fait. D'autres condamnations ont été prononcées depuis. À la date du 2 décembre 2022, l'ONU estimait que, depuis le coup d'État, plus de 130 personnes avaient été condamnées à mort par des tribunaux militaires. L'AAPP, quant à elle, fait état à ce jour de 144 condamnations à mort et de 103 condamnés dans les couloirs de la mort.

Il se pourrait que ces chiffres soient en-dessous de la réalité : cette évaluation se heurte au secret et à l'opacité de ces procédures, d'autant que ces condamnations sont prononcées à l'issue de procès injustes et sommaires, en violation des standards internationaux sur le procès équitable. La peine de mort est utilisée par la junte comme outil de persécution, d'intimidation et de harcèlement de tous ceux qui osent s'opposer aux autorités.

À l'échelle internationale, la Birmanie n'a pris aucun engagement sur la question de la peine de mort. L'État n'a pas signé le Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP), ni le deuxième protocole facultatif s'y rapportant, lequel vise spécifiquement à abolir la peine de mort. En ce qui concerne plus largement la torture, le Myanmar n'a pas signé la Convention contre la Torture. Toutefois, le 15 décembre 2022, à contre-courant de cette absence d'engagement, le Myanmar a voté pour la première fois en faveur d'un moratoire sur la peine de mort lors du vote pour la 9ème résolution pour un moratoire sur la peine de mort alors qu'elle s'était précédemment abstenue. Une prise de position à considérer toutefois avec prudence, en ce qu'elle pourrait être seulement l'expression d'une manœuvre diplomatique ou politique.



DES MANIFESTANTS BIRMANNS POINTENT TROIS DOIGTS LEVÉS CONTRE LE COUP D'ÉTAT MILITAIRE, LE 6 FÉVRIER 2021.

© PHOTO MAUNG SAUN

La responsabilité de la communauté internationale est engagée

De nombreux États et organisations internationales ont régulièrement condamné les violences et la terreur exercée par la junte envers le peuple birman. Le 21 décembre 2022, le Conseil de sécurité des Nations-Unies a même adopté une résolution historique sur le Myanmar exigeant “l’arrêt immédiat de toutes les formes de violence” dans l’ensemble du pays, demandant instamment à l’armée de “libérer immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement” et encourageant la communauté internationale “à soutenir la mise en œuvre du consensus en cinq points établi le 24 avril 2021 par l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN)” dont le Myanmar est membre. Sur ce dernier point, cette résolution fait référence au consensus en cinq points adopté par l’ASEAN sur la crise au Myanmar, afin de faire cesser les violations des droits humains dans le pays, en cohérence avec les principes et engagements de cette Association. Ceux-ci exigent: “l’arrêt immédiat des violences dans le pays ; la retenue ; la mise en œuvre d’un dialogue constructif entre toutes les parties concernées “pour servir de médiateur afin de promouvoir le processus de dialogue et la fourniture d’aide humanitaire au peuple du Myanmar par l’intermédiaire du Centre de coordination de l’aide humanitaire de l’ASEAN”. La junte n’en a respecté aucun : ni les condamnations répétées, ni les déclarations des Nations unies, ni les engagements pris avec d’autres États ne l’arrêtent.

En fin d’année 2022, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a déclaré que la communauté internationale avait “échoué” au Myanmar. Le 22 décembre 2022, le Rapporteur spécial de l’ONU sur la situation des droits de l’homme au Myanmar a préconisé, au lendemain de l’adoption de la résolution du Conseil de sécurité susmentionnée, “des options viables pour les États membres qui sont prêts à faire face à cet échec, y compris la coordination des sanctions, la coupure du flux de revenus qui finance les assauts militaires de la junte, un embargo sur les armes et les technologies à double usage et une aide humanitaire robuste qui peut atteindre ceux qui en ont le plus besoin, entre autres mesures”, soulignant l’importance de “la volonté politique de les mettre en œuvre”.

Ce que nous demandons:

Monsieur le Secrétaire général, je m’adresse à vous en tant que haut représentant de l’ASEAN afin que, face à la répression sanglante de la junte militaire, les États membres de votre Association fassent de la protection des droits humains et des libertés fondamentales au Myanmar une priorité de leurs actions, conformément à la Charte de l’ASEAN.

Il est urgent qu’ils exigent de la junte militaire au pouvoir :

- la cessation immédiate des exécutions capitales et un retour au moratoire sur la peine de mort,
- la libération immédiate de toutes les personnes détenues ou passibles d’emprisonnement pour avoir exprimé pacifiquement leur opinion,
- la cessation de l’état d’urgence,
- le libre accès au pays des organisations humanitaires prêtes à apporter aide et assistance aux populations dans le besoin.



MANIFESTATION CONTRE LE COUP D’ÉTAT EN BIRMANIE EN 2021

© PHOTO SAW WUNNA/ UNSPLASH

Plus d’informations sur le site www.acat.lu

Sources : ACAT France ; Human Rights Watch ; Amnesty International ; Assistance Association for Political Prisoners

La lettre est adressée à

Dr Kao Kim Hourn
Secretary-General of the Association of Southeast Asian Nations
(ASEAN)
70A, Jalan Sisingamangaraja
12110 JAKARTA
INDONESIA

Timbrez à 1.75 €

Copie à l’ambassade

Embassy of the Republic of the Union of Myanmar,
Boulevard General Wahis 9, 1030 Schaerbeek, Belgium

Timbrez à 1.40 €

N’oubliez pas : vos nom, prénom et adresse, la date et votre signature.

Ecrivez avant le 31 mars 2023



Les droits humains, valeurs universelles - Pour vivre ensemble, unis dans notre riche diversité

A l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les représentants des Communautés religieuses présentes au Luxembourg, convaincus du caractère sacré de la personne humaine, ont adopté la déclaration suivante:

- ◆ Considérant que le respect de la dignité humaine constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,
 - ◆ Reconnaissant que l'interdépendance entre les États et entre les régions du monde s'est fortement accrue et que la solidarité est d'autant plus nécessaire,
 - ◆ Saluant les efforts accomplis depuis 70 ans pour consolider le dispositif de protection des droits humains aux niveaux national, régional et international,
 - ◆ Constatant que, malgré tous ces efforts, de nombreux États continuent à bafouer les droits humains, parfois avec l'approbation d'une grande partie de leurs populations, et ignorent les normes en vigueur,
 - ◆ Constatant que, malgré tous les engagements formels pris au cours de ces 70 ans, des hommes, des femmes et des enfants continuent d'être déplacés, maltraités, persécutés ou exécutés, souvent dans le contexte de conflits armés, et que l'égalité des hommes et des femmes ainsi que l'intégrité physique des enfants ne sont toujours pas pleinement respectées,
 - ◆ Déplorant que des tensions et conflits religieux soient souvent une des causes de guerres,
 - ◆ Constatant que le caractère injuste de l'ordre économique international actuel et les inégalités grandissantes font obstacle à la mise en oeuvre des droits humains et des libertés fondamentales,
 - ◆ Soulignant la nécessité urgente d'une mobilisation de toutes les familles spirituelles, religieuses et philosophiques en faveur de la dignité humaine,
- Nous, les signataires des Communautés religieuses présentes:
- ◆ Nous engageons à rester vigilants pour défendre les valeurs énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dénoncer toute atteinte à ces droits
 - ◆ Nous engageons à promouvoir, au sein de nos Communautés respectives, une culture des droits humains et une éducation aux valeurs qui sous-tendent ces droits
 - ◆ Invitons chacun et chacune, quelles que soient ses convictions, à défendre ces mêmes valeurs dans la vie quotidienne
 - ◆ Nous engageons à promouvoir la coopération entre toutes les organisations, tant confessionnelles que laïques, qui oeuvrent pour la défense des droits humains au Luxembourg et dans le monde, afin que leurs actions concertées favorisent une société accueillante et inclusive
 - ◆ Encourageons les croyants de toutes confessions à mettre le souci de la construction d'un monde de liberté, de solidarité et de justice au coeur de leur prière et de leur action.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

5 avenue Marie-Thérèse ▪ L-2132 Luxembourg

Tél. (352) 44 74 35 58 ▪ fax (352) 44 74 35 59 ▪ contact@acat.lu ▪ www.acat.lu
CCPL IBAN LU77 1111 0211 9347 0000

Association reconnue d'utilité publique. Dons déductibles fiscalement. Merci de préciser Don ACAT

L'ACAT-Luxembourg est affiliée à la Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT) ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Les ACAT informent, sensibilisent l'opinion publique. Elles appellent leurs quelque 30.000 adhérents dans 25 pays à l'action, à la réflexion et à la prière.